



© France Universités - Université Paris Cité

LE SPORT: UNE AMBITION POUR L'UNIVERSITÉ

Rapport de **Stéphane Braconnier**
Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas
Membre du Conseil d'administration de France Universités

Février 2023

 France
Universités

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	3
AVANT-PROPOS	4
01 - INTÉGRER LA DIVERSITÉ DES PRATIQUES SPORTIVES	5
SOUTENIR le sport de haut niveau	7
<u>1. Fidéliser les talents sportifs dans l'université française</u>	8
<u>2. Mettre en place des dispositifs innovants pour accompagner les sportifs de haut niveau</u>	10
A. SYSTÉMATISER LES DISPOSITIFS EFFICIENTS	10
B. VERS LA CRÉATION D'UN LABEL «HAUTE PERFORMANCE SPORTIVE»	11
C. RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS CONNUS ET RECONNUS DANS LE CHAMP SPORTIF	12
D. LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU COMME PORTE-ÉTENDARDS	12
DÉVELOPPER les pratiques générales	13
<u>1. Assurer la continuité des stratégies de promotion du sport entre l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur</u>	13
<u>2. Des partenariats à renforcer avec les acteurs institutionnels</u>	14
A. MUTUALISER LES DISPOSITIFS	14
B. PROFITER DU CONTEXTE OLYMPIQUE	15
C. APPUYER LE DIALOGUE AVEC LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES	16
<u>3. Valoriser le «sport-santé» universitaire</u>	17
METTRE EN VALEUR les bonnes pratiques	19
<u>1. Un label universitaire déclinable en trois niveaux</u>	19
<i>Un niveau « Haute-Performance »</i>	19
<i>Un niveau « Sport Santé »</i>	19
<i>Un niveau « Pratiques pour tous »</i>	19
<u>2. Des événements identifiables au national et déclinés sur les campus volontaires</u>	20
<i>La remise de Trophées du Sport Universitaire</i>	20
<i>Une semaine du sport étudiant « pour tous »</i>	20
<i>Les tournées universitaires de l'Olympisme</i>	20
02 - CLARIFICATION INSTITUTIONNELLE	21
CLARIFIER les compétences	23
<u>1. Des Conseils des sports à renforcer</u>	23
<u>2. Vers des référents «sport» uniques pour tous les étudiants</u>	25
AMÉLIORER le financement	26
03 - ADAPTER LES MOYENS	28
ENCOURAGER les pratiques libres	30
<u>1. Augmenter les créneaux disponibles</u>	30
<u>2. Préserver du temps pour le sport</u>	32
DÉVELOPPER les équipements sportifs universitaires	33
VALORISER le sport dans les cursus	36
LISTE DES RECOMMANDATIONS	38
ANNEXES	40
<i>Liste des auditions et rencontres</i>	40
<i>Liste des réponses des membres de France Universités</i>	41
<i>Lettre de mission</i>	42

ÉDITO

La place du sport dans les universités françaises a beaucoup progressé mais reste insuffisamment valorisée. Or, les établissements d'enseignement supérieur ont tout à gagner à davantage reconnaître ses nombreux apports.

En juin 2022, France Universités confiait à Stéphane Braconnier une mission pour proposer des leviers de développement de l'activité physique et sportive régulière au sein des universités, mettre en place une stratégie permettant de mieux utiliser les infrastructures sportives, et donner les moyens aux établissements d'accompagner les sportives et sportifs de haut niveau qui y suivent un cursus de formation.

Le rapport met en évidence les expertises foisonnantes qui existent dans nombre d'universités françaises, sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Le partage d'expériences, l'inspiration réciproque apportent des « preuves de concept » qui non seulement sont compatibles avec l'autonomie des établissements, mais confirment que les spécificités de chaque université, précisément, sont un atout.

Au-delà des discours incantatoires, le sport peut et même doit être un levier de développement social, transversal et durable, en matière d'offre et de possibilité de pratiques au quotidien, d'amélioration du pilotage et de la gouvernance des dispositifs, et d'inclusivité afin de répondre au mieux, et partout, aux besoins l'ensemble des étudiantes et étudiants.

La dimension « impact » et « héritage » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 doit inviter les universités comme l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs, sociaux et économiques à être au cœur de ces transformations majeures.

Guillaume GELLÉ,
Président de France Universités

AVANT-PROPOS

Le sport est une chance pour l'Université et l'Université est une chance pour le sport français. Cette double conviction a guidé les entretiens que j'ai conduits ces six derniers mois dans le cadre de la mission qu'a bien voulu me confier France Universités au mois de juin 2022 (V^e lettre de mission ci-après).

Cette mission, initiée par les universités elles-mêmes, à travers la Conférence qui les représente, s'est d'emblée inscrite dans une double perspective : identifier les voies et moyens permettant aux universités de devenir des vecteurs majeurs du développement de la pratique du sport en France et transformer les universités en acteurs dynamiques du soutien et de la promotion des sportifs de haut niveau.

Ce rapport a donc pour ambition de répondre à la question de savoir comment les universités peuvent améliorer leur accompagnement des sportifs de haut niveau pour valoriser les compétences de ces derniers et participer à l'augmentation significative du nombre de sportifs « haute performance » et d'identifier les moyens permettant d'améliorer et de rendre plus systématique la pratique sportive des étudiants à l'université.

Ce rapport se nourrit de la cinquantaine d'auditions auxquelles j'ai procédé durant ces six derniers mois : fédérations sportives, grands acteurs du sport (CNOSF, ANS, CPSF, Paris 2024, INSEP etc.), acteurs universitaires du sport (C3D, ANESTAPS, GNDS, UNCU etc.) et de l'enquête réalisée auprès des universités qui, presque toutes, ont accepté de répondre à un questionnaire sur les dispositifs déployés et les résultats obtenus.

Ce rapport se veut résolument prospectif, car le bilan est assez partagé : les sportifs de haut niveau sont aujourd'hui insuffisamment accompagnés par les universités via des dispositifs structurants, les étudiants font moins de sport à l'université qu'ils en font au lycée, il y a un déficit d'équipements. À moins de 600 jours des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, les universités doivent donc se mettre en position de faire du sport un axe stratégique de leur développement et de leur promotion.

Ce rapport se veut également proche des préoccupations des acteurs de terrain, qu'il s'agisse des universités ou des sportifs eux-mêmes. Les propositions qui sont faites sont réalistes et très opérationnelles. Elles sont de surcroît en mesure de concerner toutes les universités.

Les mentalités doivent évoluer. La perception du sport au sein des universités doit évoluer. Mais la manière dont sont considérées les universités dans l'écosystème sportif doit également évoluer. Les universités et, de manière plus générale, les établissements d'enseignement supérieur doivent prendre toute leur part dans le développement du sport en France et dans le soutien à la haute performance. Le sport ne doit pas être une contrainte pour les établissements. Le sport doit être perçu comme une stratégie gagnante. Il doit être une ambition porteuse pour les universités.

Stéphane BRACONNIER

01
INTÉGRER
LA DIVERSITÉ
DES PRATIQUES
SPORTIVES

Les études disponibles montrent que la pratique sportive étudiante est très inégalement intégrée dans les différentes filières universitaires, et encouragée de manière tout autant contrastée selon les contextes universitaires locaux. Ces constats ne sont pas nouveaux. Un rapport du Comité National d'Évaluation des universités, publié en 1999, établissait déjà le constat de pratiques sportives étudiantes faiblement institutionnalisées selon les universités, l'âge des étudiants ainsi que les filières d'étude. Déjà, les experts préconisaient d'intégrer le sport dans les politiques générales des universités, de faire changer les mentalités pour convaincre de l'intérêt de la pratique sportive régulière ainsi que de faciliter l'adaptation des cursus aux pratiques sportives intensives.

Un autre rapport, commandé par le ministère des Sports et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le cadre d'une analyse des différents leviers d'action des ministres en question (Rapport «Auneau-Diagana», 2008), préconisait quant à lui d'institutionnaliser fortement la pratique sportive étudiante, en créant par exemple une UE obligatoire et en renforçant les partenariats avec les entreprises.

Plus récemment, une enquête menée auprès de plus de 18 000 étudiants par l'ANESTAPS et l'ONASP¹ confirme ces constats bien établis : près de 60% des étudiants ne font pas de sport et la pratique sportive reste une activité privilégiée dans certaines filières (STAPS et filières scientifiques notamment), très fortement délaissée dans d'autres, notamment en sciences humaines et sociales.

Ces études montrent également que les universités doivent être accompagnées dans l'adaptation de leurs cursus et de leurs formations, ainsi que dans leurs politiques de prévention, qui sont à même de réhabiliter la place de la pratique sportive dans l'univers des pratiques de loisir étudiantes. Les différentes enquêtes menées par l'INJEP confirment d'ailleurs que la sensibilisation à l'importance de la pratique sportive chez les jeunes reste très inégale selon le sexe des élèves, puis des étudiants.

À travers les données déjà disponibles, que ne manquera sans doute pas de confirmer le rapport de l'IGESR-Sport remis aux deux ministres dans le courant du premier trimestre 2023, plusieurs constats se dégagent.

D'abord, les alertes lancées auprès des décideurs publics par les comités d'experts et autres chargés d'étude sur la faible place accordée à la pratique sportive à l'Université sont nombreuses, anciennes et répétées. Ensuite, les inégalités sociales et, dans certains cas, genrées sont connues et documentées. Enfin, les travaux établissent que si la gestion des politiques sportives à destination des jeunes est assez bien établie dans l'enseignement primaire et secondaire, l'agrégation de politiques locales souvent volontaristes et dynamiques au niveau des universités ne parvient pas à enrayer des habitudes quotidiennes trop éloignées de la pratique sportive pour les étudiants.

Dans ce contexte, la question de la construction d'une stratégie et d'une coordination nationales du sport universitaire doit être posée, dans son principe et dans son contenu. Sur ce dernier point, une des difficultés réside dans la diversité des pratiques, le sport de haut niveau, lui-même assez hétérogène, côtoyant fréquemment des pratiques plus générales, de loisir ou d'entretien. L'enjeu est, aujourd'hui, de réussir à intégrer et valoriser les deux types de pratiques.

Les universités doivent être accompagnées dans l'adaptation de leurs cursus et de leurs formations

1. <https://onaps.fr/enquete-sur-la-pratique-dactivites-physiques-et-sportives-et-la-sedentarite-aluniversite/>

SOUTENIR

le sport de haut niveau

Il existe trois listes de sportifs arrêtées par le ministère chargé des Sports sur le fondement des articles L. 221-2, R. 221-1 à R. 221-8 et R. 221-11 à R. 221-13 du code du sport :

- la liste des sportifs de haut niveau (SHN) ;
- la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN) ;
- la liste des sportifs espoirs (SE).

Les inscriptions sont réalisées annuellement (1^{er} novembre pour les sports d'été et 1^{er} juillet pour les sports d'hiver) sur proposition des directeurs techniques nationaux des fédérations sportives concernées, dans le respect des critères définis dans les projets de performance fédéraux (PPF). Les inscriptions sont valables un an, sauf dans la catégorie Élite pour laquelle cette durée est de deux ans.

Le sportif de haut niveau, des collectifs nationaux ou espoir doit être âgé de 12 ans au moins ou, pour le sportif espoir, être inscrit dans un établissement d'enseignement secondaire au cours de l'année de son inscription sur cette liste (source : ministère des Sports).

1. La liste des «sportifs de haut niveau» comprend environ 5 000 sportifs, répartis en 4 catégories :

- La catégorie Élite (environ 700 sportifs) réunit les sportifs qui, dans les principales compétitions (JO, Jeux Paralympiques, championnats du monde, championnats d'Europe etc.), réalisent des performances ou obtiennent un classement «significatif». C'est, selon nous, sur cette catégorie que les universités doivent notamment porter leur attention, car c'est la catégorie pour laquelle la conduite du double projet (académique et sportif) est la plus compliquée.
- La catégorie Senior (1400 sportifs environ) réunit des sportifs qui présentent les mêmes caractéristiques que les «Élite», mais qui remplissent des conditions différemment définies dans le «Projet de Performance Fédéral» ou PPF).
- La catégorie Relève (environ 2500 sportifs) regroupe les sportifs qui, dans chaque discipline, remplissent des critères de performance définies par le DTN dans les compétitions internationales.
- La catégorie Reconversion (environ 140 sportifs) regroupe les sportifs qui ont été inscrits sur l'une des trois premières catégories pendant un nombre d'années déterminé et qui ont un projet de reconversion.

2. La liste des sportifs des collectifs nationaux regroupe les sportifs qui ne remplissent pas les critères autorisant leur inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, mais dont l'intégration dans un collectif national en vue de la préparation des équipes de France est jugée nécessaire par les DTN au regard de critères définis dans leur PPF. Ils sont environ 2500 aujourd'hui.

3. La liste des sportifs «Espoirs», qui comprend environ 7800 sportifs, regroupe les sportifs qui ont des compétences sportives reconnues par les DTN, mais qui ne remplissent pas encore les conditions requises pour intégrer l'une des deux autres listes.

Parmi l'ensemble de ces sportifs, 3900 seraient des sportifs professionnels et 2500 seraient en centres de formation. Les structures d'entraînement liées aux PPF (ex. les CREPS) accueilleraient quant à elles environ 7000 sportifs.

Même si aucun chiffre précis n'est disponible, il est vraisemblable que la part des sportifs inscrits sur l'une de ces trois listes, *a fortiori* sur la première, et présents à l'Université est assez faible, voire marginale s'agissant de la liste «SHN – Élite». L'enjeu est donc d'imaginer les moyens permettant de renforcer cette présence, par une amélioration sensible de leur accompagnement.

1. Fidéliser les talents sportifs dans l'université française

S'agissant de l'accompagnement des sportifs de haut niveau lato sensu, un premier constat s'impose : **il existe une très grande diversité des modalités de prise en charge des sportifs de haut niveau**. Certes, les universités disposent de moyens hétérogènes et les sportifs de haut niveau y sont présents dans des proportions très variables, en nombre et selon les disciplines. Pour autant, l'absence de stratégie nationale en la matière et le fait que l'accompagnement des sportifs de haut niveau soit laissé à l'appréciation de chaque établissement réduisent, de manière globale, les capacités de prise en charge de ces publics spécifiques. Ces étudiants ont alors un accès très inégal à certains dispositifs d'accompagnement innovants et, au-delà, à certaines disciplines qui ne sont pourtant enseignées qu'à l'Université (ex : le droit ou la médecine). Cet éparpillement paraît décourager le maintien de ces sportifs dans l'Université française. *L'Université d'Aix-Marseille* pointe par exemple des difficultés pour faire reconnaître « les conditions spécifiques d'admission » des étudiants sportifs de haut niveau, notamment au sein des formations sélectives.

Un deuxième constat est relatif à leur maintien sur le territoire national, dans le système universitaire classique. S'agissant des sportifs de haut niveau, le système universitaire français apparaît en effet en concurrence avec d'autres systèmes universitaires plus facilitateurs, en France mais aussi à l'étranger. À la concurrence des grandes écoles françaises, qui sont présentées ou considérées, souvent à tort, comme capables d'une agilité dont ne seraient pas capables les universités, s'ajoute celle des universités ou établissements d'enseignement supérieur étrangers, vers lesquels les sportifs de haut niveau sont parfois contraints de se tourner pour mener leur double cursus dans les meilleures conditions possibles. Certaines fédérations souffrent de cette concurrence, qui les oblige à soutenir financièrement leurs champions, contraints de s'inscrire dans des cursus coûteux dans des grandes écoles françaises ou dans des universités étrangères, faute de trouver une solution optimale en France. Le sport français en souffre inévitablement. Mais au-delà, les universités et l'Enseignement supérieur français se privent d'un puissant levier de développement.



En effet, le maintien des sportifs listés et/ou de haut niveau à l'Université en France permet d'abord de faire rayonner les universités françaises à l'extérieur. Ces parcours peuvent être mobilisés pour valoriser les activités de telle ou telle université, encourager le recrutement dans ses filières et permettre aux campus concernés de se distinguer.

Ensuite, le maintien des sportifs de haut niveau au sein des universités françaises constitue un vecteur particulièrement dynamique de mise en œuvre de politiques volontaristes pour favoriser la pratique du sport au sein des établissements. Autrement dit, la présence des sportifs de haut niveau dans les universités doit permettre d'inciter positivement ces dernières à développer des dispositifs encourageant et facilitant la pratique sportive plus générale.

L'initiative de l'Université Grenoble Alpes pourrait servir d'exemple à déployer plus largement dans les différents établissements universitaires. Les SHN contribuent, dans cet établissement, à l'image positive renvoyée par ce dernier. Leurs résultats mettent en valeur la qualité de l'accompagnement des personnels universitaires. Presque 50% de la dernière délégation française des Jeux Olympiques d'Hiver en était issue. Les résultats y sont célébrés chaque année en juin dans un grand amphithéâtre regroupant étudiants et différentes personnalités du monde sportif, économique et universitaire.

Pourtant, la prise en charge des sportifs de haut niveau varie considérablement d'une université à l'autre. Le plus souvent, cette prise en charge est simplement opérée par le SUAPS, ou par des personnels administratifs et enseignants «volontaires». Plusieurs catégories d'acteurs universitaires, inégalement formés et intéressés par ces sujets, servent ainsi de relais entre les sportifs de haut niveau et l'établissement. Parfois, un personnel plus spécifique est dédié aux SHN. À l'Université d'Orléans par exemple, un personnel au statut spécifique est recruté pour accompagner les étudiants

sportifs de haut niveau dans leurs démarches. Un chargé de mission Sport de Haut Niveau a ainsi été recruté. À l'Université de Poitiers, deux personnes dédiées sont en charge du suivi de ces étudiants et travaillent avec l'appui ponctuel d'un personnel BIATSS. À Grenoble Alpes, enfin, on retrouve l'inclusion des étudiants sportifs de haut niveau dans le service des étudiants à besoins spécifiques (SPBS) et, plus récemment, dans le CASE (Centre d'accompagnement des Sportifs d'Excellence).

De même, le soutien apporté aux sportifs de haut niveau varie beaucoup d'une université à l'autre. Certaines universités proposent par exemple un accès facilité aux services de santé et aux soins (ex : Université de la Réunion). À l'Université Sorbonne Paris Nord, il s'agit plutôt d'une sensibilisation aux questions médicales. À l'Université de Grenoble Alpes, ce suivi médical est couplé à un suivi social des étudiants (accès au logement, bourses).

Il en va de même de l'aménagement des cursus, des modalités d'évaluation et d'aide à la prise de notes. Les dispositifs proposés par les universités ne sont pas uniformes. À l'Université Paris Cité, une aide à la prise de notes ainsi que du tutorat sont possibles. À l'Université de Haute-Alsace est proposée une prise en charge financière du preneur de notes. À l'Université Sorbonne Paris Nord, la prise de notes et le tutorat sont également facilités. Les possibilités d'aménagement des emplois du temps sont tout autant contrastés selon les campus : en Haute-Alsace, les sportifs de haut niveau peuvent obtenir une note dans le cadre d'une UE «libre». À Sorbonne Paris Nord, les aménagements d'emplois du temps sont encouragés et la réalisation des licences en plus de trois ans est largement autorisée. À l'Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis, on aide au montage administratif des dossiers de demandes de dérogation. À l'Université Paris Dauphine-PSL, comme dans d'autres universités (Grenoble Alpes par exemple), les sportifs de haut niveau sont intégrés à un parcours spécifique «Talents».

L'Université de Bordeaux et le service PHASE

À l'Université de Bordeaux, l'accompagnement des sportifs de haut niveau, de «très bon niveau» et de «bon niveau» est une priorité. Il est assuré et évalué par une équipe constituée du directeur adjoint du SUAPS en charge du haut niveau, qui pilote le dispositif en relation avec les référents PHASE ; des référents PHASE ; des référents sportifs disciplinaires, interlocuteurs des structures sportives, et des chargés d'accompagnement spécifiques du service PHASE (évaluation des besoins des étudiants, définition du plan d'accompagnement personnalisé, suivi de sa mise en œuvre etc.).

Des pôles sportifs sont également mis en place pour permettre un lien avec le monde sportif fédéral.

Le service PHASE a pour mission d'accompagner tous les étudiants à besoins spécifiques : étudiants salariés, étudiants chargés de famille, étudiants handicapés, étudiants artistes, étudiants sportifs. Il est doté de 8 postes de chargés d'accompagnements, auxquels sont adjoints des contrats étudiants qui servent de renfort. 200 heures de cours sont dédiées aux référents sportifs disciplinaires.

2. Mettre en place des dispositifs innovants pour accompagner les sportifs de haut niveau

Face à ces constats, il est essentiel de promouvoir une plus forte intégration du sport de haut niveau dans les politiques universitaires, dans un contexte de concurrence et de nécessaire distinction, notamment à l'international, des universités françaises, en particulier en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques parisiens de 2024. L'impératif est clair : **il faut changer le paradigme des politiques d'accompagnement des étudiants sportifs de haut niveau. Nous préconisons de passer d'un système dans lequel le sportif s'adapte au cursus de formation à un système dans lequel le cursus du sportif de haut niveau est construit autour des contraintes de ce dernier.**

Il faut en effet avoir à l'esprit qu'un sportif de haut niveau consacre, durant les 10 années que dure en moyenne sa carrière, 25 heures par semaine à l'entraînement et environ 200 jours par an en déplacements pour les besoins de son sport. Ces chiffres peuvent naturellement être plus élevés, mais révèlent, quoi qu'il en soit, l'inadaptation manifeste des ajustements ou aménagements limités des cursus aux enjeux du sport de haut niveau.

A. SYSTÉMATISER LES DISPOSITIFS EFFICIENTS

Il faut d'abord accepter d'investir massivement dans les études des sportifs de haut niveau. Ainsi, doit être envisagée ou mise à l'agenda de futures discussions **une augmentation du montant des bourses** dédiées aux étudiants sportifs de haut niveau. Le rapport Karaquillo² sur le statut des sportifs (février 2015) a mis en exergue la précarité de nombreux sportifs de haut niveau français, qui jouent pourtant un rôle important pour la promotion de la France dans les grandes compétitions internationales. L'augmentation des moyens financiers alloués aux sportifs de haut niveau durant leur cursus universitaire doit permettre de mettre en adéquation l'engagement financier du système universitaire vis-à-vis de ces étudiants spécifiques et le rôle majeur qu'ils jouent au service de l'intérêt général.

Ensuite, pourrait être envisagé un encadrement plus spécifique de ces étudiants. Dédier **une personne référente, à l'échelle de l'établissement ou du regroupement d'établissements** selon le nombre d'étudiants listés et/ou de haut niveau, permettrait de mieux les accompagner. Ce référent académique unique deviendrait en effet l'interlocuteur privilégié des étudiants sportifs et de l'administration universitaire. Il pourrait les accompagner dans leurs démarches (demandes d'aménagements par exemple, priorité dans le choix des TD et TP, etc.) tout au long de leur cursus. Les étudiants pourraient ainsi mieux identifier leurs possibilités d'ajustement sport/études et cela augmenterait le rapport de confiance nécessaire entre eux et l'institution universitaire. L'exemple de l'*Université de Pau et des Pays de l'Adour* pourrait représenter un appui. Sur les campus, quatre personnes sont référentes pour aider les étudiants sportifs de haut niveau, dans le cadre d'une commission dédiée pour valider les demandes de statut des étudiants. Cela permet de mieux identifier et accompagner ce public, notamment au regard des procédures

dérogatoires dont ils peuvent disposer (priorité pour certains groupes de TD, aménagements d'emplois du temps).

Par ailleurs, pour que le cursus s'adapte à l'étudiant sportif de haut niveau, il est nécessaire de généraliser la mise en place du **contrôle continu** et de favoriser, voire d'institutionnaliser, pour ces étudiants, **l'enseignement à distance**. L'amélioration des conditions de déroulement du double-projet, sportif et universitaire, impose **l'adaptation des modalités d'évaluation** de ces étudiants. Le calendrier des compétitions sportives n'étant pas, malheureusement, connecté au calendrier des examens universitaires.

Il est urgent, dans cette perspective, de lancer **la création d'une plateforme numérique mutualisée** qui, autour d'une université coordinatrice, réunirait plusieurs universités et à laquelle serait associé l'INSEP. Cette université numérique offrirait aux sportifs de haut niveau des cursus de licence et de master dans toutes les grandes disciplines universitaires. Cette plateforme universitaire centralisée doit permettre aux sportifs de haut niveau d'avoir accès à toutes les grandes disciplines universitaires et de ne pas être cantonnés aux seules disciplines enseignées dans des établissements censés être plus souples dans l'organisation des cursus.

Le programme prévisionnel de chaque sportif serait précisé et individuellement calibré, sur une période pluriannuelle. Des passerelles avec le système classique seraient évidemment prévues. Des points d'étape, en présentiel, seraient organisés régulièrement. Les modalités de contrôle des connaissances seraient communes à toute la filière numérique et feraient évidemment une place privilégiée au contrôle continu et à des évaluations « décalées », en fonction des calendriers sportifs.

2. J.-P. Karaquillo, Rapport « Statut des sportifs », pour le secrétariat d'État aux Sports, février 2015.

Il s'agit, avec cette plateforme universitaire, de créer un outil permettant de construire, pour chaque sportif, dans la discipline de son choix, un cursus sur-mesure. L'expertise et le suivi de l'INSEP sont, dans la mise en œuvre de ce dispositif, particulièrement nécessaires.

Ces enjeux d'adaptabilité des cursus se retrouvent aussi dans notre suggestion d'améliorer la visibilité, sur « Parcoursup », des formations les mieux adaptées à leur projet sportif. Un tag « SHN » pourrait être mis en lien avec la création d'un label « haute performance sportive » (V° ci-dessous).

La réforme des retraites pourrait également être l'occasion d'améliorer la situation des sportifs de haut niveau, qui bénéficient aujourd'hui d'un dispositif de validation de trimestres (C. sécurité soc., art. L. 351-3 et décret n° 2012-1202 du 29 octobre 2012 relatif à la prise en compte, en vue de l'ouverture du droit à pension de retraite, des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau). Le dispositif est actuellement plafonné à 16 trimestres. Il serait raisonnable de porter cette limite réglementaire à 18, voire 20 trimestres. Ce dispositif bénéficie aujourd'hui à 400 sportifs par an, avec un coût moyen du trimestre validé autour de 1 200 €.

B. VERS LA CRÉATION D'UN LABEL «HAUTE PERFORMANCE SPORTIVE»

À des fins de visibilité et de promotion des universités françaises qui acceptent de mettre en œuvre un dispositif dédié aux sportifs de haut niveau, nous préconisons également la **création d'un label « Haute Performance Sportive »** au sein des universités. Ce label pourrait être mis en lien avec la signature d'une charte d'accueil des sportifs de haut niveau, et construit en parallèle d'un **référentiel de compétences** du sportif de haut niveau.

Il est urgent, dans cette perspective, de lancer la création d'une plateforme numérique mutualisée



Une charte d'engagement et de reconnaissance pour les sportifs de haut niveau. Le cas de l'Université de Perpignan Via Domitia

La «Charte Études et Sport de Haut Niveau» précise la politique de l'Université de Perpignan Via Domitia concernant l'accueil des Étudiants Sportifs de Haut Niveau (ESHN) afin de permettre à ceux-ci de mener à bien simultanément carrière sportive et études universitaires. Dans l'article 6, la charte précise les conditions d'accès au statut d'Étudiant Sportif de Haut Niveau. Est ainsi considéré ESHN :

- Tout étudiant inscrit sur la liste des Sportifs de Haut Niveau du Ministère chargé des Sports (Relève, Senior, Élite, Reconversion), sur les listes Espoirs et Partenaires d'Entraînement, officiellement membre d'un pôle labellisé par la Commission du Sport de Haut niveau, et/ou sportifs professionnels bénéficiaires d'une convention de formation prévue à l'article L211-5 du code du sport, bénéficie du statut « Étudiant Sportif de Haut Niveau ».
- Les étudiants de nationalité étrangère dont la situation de sportif de haut niveau est reconnue et attestée par l'administration locale compétente en matière de sport de haute performance.
- Au-delà, et dans le souci de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de poursuivre simultanément carrière sportive de bon niveau et études universitaires, certains étudiants peuvent être reconnus par l'Université de Perpignan Via Domitia comme Étudiant Sportif de Bon Niveau (ESBN) et bénéficier d'aménagements de scolarité. Les critères d'attribution du statut ESBN sont proposés chaque année par le Comité du Sport de Haut Niveau, et validés par la CFVU. Dans un souci de simplification, le terme ESHN pour l'Université de Perpignan Via Domitia concernera les deux publics d'étudiants potentiels : ESHN au sens ministériel et ESBN.

C. RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS CONNUS ET RECONNUS DANS LE CHAMP SPORTIF

Les universités ne peuvent pas déployer ces dispositifs seules. Les établissements doivent pouvoir s'appuyer sur des structures et dispositifs existants à l'extérieur. Nous suggérons, en ce sens, **une plus grande intégration de l'INSEP** à l'écosystème universitaire.

Localement, nous pensons qu'il serait judicieux de fortifier les synergies entre les Maisons de la performance et la Conférence Régionale du Sport, en lien avec les établissements volontaires. Il est inconcevable, en effet, que les universités aient été laissées à l'écart de ces espaces de collaboration et de projets.

D. LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU COMME PORTE-ÉTENDARDS

La préparation, puis le déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 offrent un contexte facilitateur de mise en visibilité des universités françaises dans leur accompagnement des sportifs de haut niveau.

Nous recommandons de renforcer au plus tôt et au plus vite la mutualisation des moyens universitaires afin de mettre en place des événements dédiés à la mise en visibilité de ces publics dans les universités : organisation de tournois inter-universitaires ou locaux, conférences thématiques, ateliers de sensibilisation à la pratique sportive dont ces étudiants listés pourraient être les étendards et porte-paroles.

Nous évoquons, plus loin dans ce rapport, la candidature éventuelle de la France à une prochaine édition des **Universiades d'été ou d'hiver**.

Sur ce point, il peut être intéressant de renforcer les liens entre les universités et le CNOSF, qui a déjà mis en place plusieurs programmes à destination des jeunes comme les «Jeux des Jeunes», inscrits dans le programme «Héritage» de Paris 2024, qui a mené une étude de la maturité numérique du mouvement sportif, en collaboration avec l'Université de Poitiers ou qui a participé à la mise en place d'une **carte « Passerelle »** à destination des jeunes pour faciliter leurs adhésions à des clubs amateurs, ladite carte pouvant d'ailleurs assurer une meilleure transition entre la pratique sportive en clubs, avant l'entrée dans l'Enseignement supérieur, et la pratique sportive à l'Université.

DÉVELOPPER

les pratiques générales

La majorité des étudiants reste plutôt éloignée de la pratique sportive régulière. L'objectif principal est donc de toucher ce public, notamment en apportant les opportunités de faire du sport dans des conditions compatibles avec le rythme de vie étudiant. De surcroît, les étudiants sont très inégalement disposés à voir dans la pratique sportive à l'Université une utilité particulière. Pour replacer le sport au cœur de la vie étudiante et de la stratégie des universités, il est donc important d'assurer **la continuité des politiques universitaires en faveur du sport, depuis l'Éducation nationale jusqu'à l'ESR**, d'améliorer la communication autour des bénéfices que les étudiants peuvent tirer d'une pratique sportive régulière, et de s'appuyer sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour valoriser la pratique régulière d'un sport.

1. Assurer la continuité des stratégies de promotion du sport entre l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur

Différents rapports ont mis en évidence le fait que les politiques publiques à destination de la jeunesse pour favoriser la pratique sportive doivent être initiées dès l'Enseignement primaire, puis secondaire, pour trouver un écho favorable et des continuités dans l'ESR. Les différentes enquêtes de l'INJEP³ ou encore l'enquête longitudinale « Pratiques culturelles » du ministère de la Culture⁴ mettent ainsi en exergue que la pratique sportive reste faible parmi les jeunes, l'âge devant être croisé avec d'autres variables (genre, revenu, diplôme, lieu de résidence). Certaines structures, à l'instar du CNOSF (voir *supra*), optent ainsi pour des dispositifs volontaristes à destination de ces publics, dans le cadre de partenariats avec différentes instances de l'Éducation nationale. L'Enseignement supérieur en général, et les universités en particulier, demeurent malheureusement à l'écart de ces politiques. Elles ne sont pas perçues comme des vecteurs actifs de promotion du sport auprès des jeunes. C'est une grave erreur.

Des partenariats étroits peuvent certes être relevés. C'est le cas, par exemple, en région Bretagne. Le rectorat travaille en synergie avec l'Agence nationale Olympique française (ANOF) et le Conseil Régional en visant plusieurs objectifs : développement de politiques sportives sectorielles (développement

du sport nautique, réflexion sur le matériel, adaptation pour l'organisation de compétitions) ; projet de sensibilisation dans le cadre d'un plan spécifique « Savoir Nager et Savoir Rouler » ; sensibilisation des futurs étudiants au sport, dans la continuité de la sensibilisation initiée dans le secondaire.

Pour autant, la déperdition de la pratique sportive à l'entrée dans les établissements universitaires limite les impacts de ces politiques volontaristes lancées dans le secondaire. La continuité entre les deux cycles fait clairement défaut.

Des actions doivent donc être systématisées pour renforcer la continuité entre les dispositifs existants et des sensibilisations croisées entre les deux catégories de publics. Des partenariats plus fréquents avec l'Académie nationale Olympique française, en recherche de relais plus structurés dans les universités, représentent selon nous une opportunité de mise en place de cette continuité, dans le respect de l'autonomie des universités (V° *infra*). Il pourrait par exemple être envisagé l'organisation d'une journée annuelle de rencontres et discussions entre cet acteur central du sport de haut niveau français et les acteurs universitaires engagés sur ces sujets.

3. <https://injep.fr/enpps2020/>

4. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/L-enquete-pratiques-culturelles>

2. Des partenariats à renforcer avec les acteurs institutionnels

Par manque de moyens, les universités rencontrent de multiples difficultés pour gérer leur masse salariale, recruter, fidéliser leurs personnels administratifs et techniques etc. Malgré leur autonomie, accroître la part de masse salariale consacrée au sport peut donc constituer, pour certaines d'entre elles, une difficulté réelle.

Aussi nous semble-t-il préférable de privilégier la mobilisation des acteurs institutionnels du champ sportif, ainsi que la reproduction ou l'adaptation de dispositifs déjà existants.

A. MUTUALISER LES DISPOSITIFS

Les trophées «Sentez-vous sport», déployés par le CNSOF (encadré n°2), pourraient aussi aisément être adaptés et mis en place dans les établissements universitaires ou à l'échelle nationale.

Le développement d'outils pédagogiques à destination des jeunes pourrait être adapté en contexte universitaire : campagnes d'affichage, stands durant les forums associatifs étudiants locaux, site internet dédié, application numérique interuniversitaire. Leur mise en place peut s'appuyer sur les outils déployés par les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS) et les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS).

L'ANOF apparaît, dans cette perspective, comme un acteur central et un partenaire potentiel plus intégré aux politiques sportives universitaires. Ses représentants indiquent en effet être en recherche d'une plus grande structuration avec le champ universitaire. L'ANOF travaille d'ailleurs à une déclinaison plus locale de son cahier des charges pour son programme de recherche pour les universités. Ils peuvent également mettre à disposition des fiches-actions pour un modèle d'événements à déployer localement. Les actions de l'ANOF comme l'animation de prix et de trophées propres à son champ d'action (prix pédagogique Henri Dindon ou prix artistique, par exemple) sont également des pistes à explorer.

À quand des trophées «Sentez-vous sport» dans les universités ?

Créés en 2014, intégrés à une initiative déployée dès 2010 pour la promotion du sport pour tous par le CNSOF, les Trophées «Sentez-vous sport» ont pour but de valoriser les actions menées par des entreprises, des collectivités territoriales ou des associations et fédérations sportives dans des dispositifs de mise en visibilité et de promotion du sport pour tous (amateur ou de haut niveau). Différentes catégories de trophées sont proposées : «Entreprise et sportifs de haut niveau», «Stratégie, management et bien-être en entreprise», «Organisations labellisées», «Entreprise la plus sportive de France».

ARTICLE 2 : Objet des Trophées Sentez-Vous Sport

Les Trophées Sentez-Vous Sport s'inscrivent dans le cadre de l'événement annuel national «Sentez-Vous Sport» initié par le Comité National Olympique et Sportif Français depuis 2010 pour la promotion du sport pour tous.

La promotion de la pratique d'une activité physique et sportive est en effet un vecteur important de la démarche «Responsabilité Sociétale des Entreprises» (RSE) qui permet simultanément à l'entreprise de :

- Accroître sa performance durable ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de ses collaborateurs ;
- Renforcer le lien social et fédérer les équipes.

Les Trophées résultent d'une volonté forte du CNSOF de mettre en avant des initiatives d'entreprises (petites et grandes), de structures territoriales, d'associations, de fédérations, qui croient en l'intégration d'une politique de promotion d'une activité physique et sportive dans leurs stratégies et pratiques managériales, ou mettent en œuvre des actions significatives au profit de leurs salariés.

Extrait du règlement des Trophées «Sentez-vous sport»

B. PROFITER DU CONTEXTE OLYMPIQUE

L'adaptation des dispositifs existants et la consolidation de partenariats déjà amorcés localement ou de manière sectorielle seront d'autant plus efficaces qu'ils seront inscrits dans le contexte de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce dernier peut en effet être un accélérateur de l'intégration structurée du sport à l'université pour les étudiants, qu'ils soient sportifs de haut niveau ou non et contribuer utilement à enrichir l'héritage des Jeux pour les universités.

L'organisation de la «Semaine Olympique et Paralympique» (SOP), créée en janvier 2017 et pilotée par le ministère chargé de l'Éducation nationale, est un dispositif qui pourrait être mieux intégré dans les calendriers universitaires, voire reproduit et autonomisé dans le cadre des missions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Actuellement, les universités sont libres de s'inscrire à cette semaine de pédagogie et de communication autour du sport et des valeurs de l'Olympisme. Nous recommandons *a minima* une incitation plus forte des universités à s'y inscrire et y participer et une communication plus intense autour de l'événement sur les campus.

Cette semaine devrait s'accompagner d'une sensibilisation systématique aux dangers du dopage, les pratiques à risque étant, chez les jeunes sportifs, particulièrement inquiétantes. L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) est, à cet égard, disposée à participer à ces actions de sensibilisation et à développer, en accord et en concertation avec les universités, des kits de formation.

La «SOP» n'est d'ailleurs pas la seule action portée par «Paris 2024». Le 8 octobre 2022 s'est déroulée la «Journée Paralympique» qui a permis des rendez-vous sur des places mythiques et une découverte en «avant-première» de l'expérience des futurs Jeux Paralympiques parisiens. Le programme était articulé autour d'exploits sportifs, de rencontres avec des para-athlètes, de démonstrations et des initiations à une dizaine de disciplines paralympiques, ouvertes gratuitement à tous, que l'on soit en situation de handicap ou pas.

La création du label «Génération 2024» a constitué une opportunité pour les établissements d'enseignement supérieur d'associer les communautés étudiantes aux Jeux Olympiques, et de les sensibiliser aux valeurs de l'Olympisme. Cependant, si le dispositif a donné des résultats quantitatifs satisfaisants (101 établissements labellisés sur 300 établissements labellissables – près de 80% des étudiants touchés par le label), ce dernier n'est pas suffisamment valorisé sur le plan qualitatif. Une réflexion est actuellement en cours sur ce point, à laquelle est associée France Universités.

Par ailleurs, l'organisation de conférences thématiques avec des sportifs français participant aux Jeux pourrait être la bienvenue sur tout le territoire. Une «Tournée universitaire de l'Olympisme» pourrait promouvoir les valeurs olympiques, faire connaître les talents français et encourager les pratiques sportives étudiantes.

Pour une «Semaine Olympique et Paralympique» du sport universitaire ?



La «SOP» est une semaine pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympisme. Elle s'adresse aux enseignants, aux élèves et à leurs parents, de la maternelle à l'université, et mobilise également les collectivités territoriales, associations et fédérations sportives, ainsi que les athlètes de haut niveau. Pour sa 6e édition, la Semaine Olympique et Paralympique s'est déroulée du 24 au 29 janvier 2022. Elle a invité Thomas Pesquet, astronaute, qui a notamment participé au défi «Mission 30 minutes» visant à encourager et recenser toutes les sessions de trente minutes d'activités physiques réalisée depuis janvier 2022⁵. En 2023, elle se tient du 3 au 8 avril. La «SOP» continuera d'offrir l'opportunité de mettre plus d'activité physique et sportive dans le quotidien de la Génération 2024.

5. Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, <https://www.education.gouv.fr/la-semaine-olympique-et-paralympique-305279>



© France Universités - Université de Franche-Comté

C. APPUYER LE DIALOGUE AVEC LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Enfin, il faut souligner la disponibilité et le volontarisme des fédérations sportives françaises pour promouvoir le sport auprès des universités. Le besoin de dialogue et la création de liens avec les étudiants sont recherchés par différentes fédérations. Il serait judicieux de s'appuyer sur les plus dynamiques pour valoriser de nouveaux partenariats sur les campus, en vue de l'organisation d'événements ou de participation active à l'animation des activités sportives sur les campus, en appui des SUAPS.

La Fédération Française de Basketball, qui est déjà en lien avec la Fédération Française du Sport Universitaire, ou la Fédération Française d'Athlétisme montrent ainsi une volonté très nette de s'intégrer plus en amont dans des partenariats avec les milieux universitaires et les réseaux scientifiques pour participer et accompagner des projets de recherche sur les pratiques athlétiques (haut niveau, sport santé...) ou pour faciliter l'accueil de stagiaires et d'apprentis issus de grandes écoles et d'universités afin de mener des projets identifiés.

Il faut souligner la disponibilité et le volontarisme des fédérations sportives françaises pour promouvoir le sport auprès des universités

3. Valoriser le « sport-santé » universitaire

Les étudiants restent en moyenne assis sept heures par jour, et en moyenne au moins huit heures devant un écran. Cette inactivité et ses dangers sont régulièrement pointés par les observateurs spécialisés chez les populations « jeunes » en général et sur les étudiants en particulier⁶. Certaines campagnes de promotion des activités physiques, à l'instar de celles lancées par l'ANESTAPS⁷ tentent de pallier la réduction du temps passé à faire du sport au moment de l'entrée à l'Université.

À l'échelle nationale, le ministère de la Santé et de la Prévention a piloté avec le ministère des Sports des « maisons du sport-santé » (C. santé publ., art. L. 1173-1) sur tout le territoire métropolitain. Au total, 151 maisons ont ainsi été créées pour accompagner 360 000 personnes « malades ou éloignées de la pratique sportive qui utilisent l'activité physique à des fins de santé »⁸. Le dispositif a été sensiblement consolidé par la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

Depuis les années 2000, des politiques publiques sectorielles se sont développées dans le cadre du « Réseau Sport Santé Bien-Être » pour permettre aux acteurs du secteur sportif et de la prévention médicale de penser des dispositifs communs, notamment à l'échelle régionale.

En déplaçant la focale du côté des universités, les dispositifs existants sont très inégaux selon les campus. Un inventaire des politiques de santé déployées vers les publics étudiants depuis les établissements universitaires donne une image contrastée de la capacité des universités à prévenir les risques liés à la qualité d'étudiant.

Les universités mettent ainsi en place des dispositifs originaux selon les contextes. À l'Université de Caen par exemple, le SUAPS et le SUMPPS proposent des parcours de remise en forme encadrés par des professions médicales assermentées. À Caen, on peut aussi assister à des « soirées bien-être » ainsi qu'au déploiement du « Prescri'forme », programme adapté aux étudiants souffrant de certaines pathologies comme « le surpoids, l'obésité, le diabète, le stress, l'anxiété »⁹.

À l'Université Jean-Monnet de Saint-Etienne, le SUAPS et la MPU proposent le programme « Active ta forme », qui allie encouragement aux activités physiques et conférences de sensibilisation. Selon ces services, « cette nouvelle activité s'inscrit dans une démarche de sensibilisation aux bienfaits d'une activité et d'une alimentation adaptée. L'objectif est de lutter contre la sédentarité, de maintenir une bonne condition physique, un poids de forme et un bien-être physique et mental. Il s'agit d'un projet nouveau et original, qui s'organise

sur un programme composé de dix séances et d'un stage par semestre. Le programme comprend une séance d'information sport et santé, un test de condition physique, trois séances d'activités physiques, deux séances d'information sur l'alimentation et la diététique, deux ateliers cuisine et diététique adaptée ».

À l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, différents événements permettent une communication autour du « sport-santé » : une nuit du fitness, une nuit du bien-être, un printemps du mouvement et des cafés du pôle sport qui organisent des débats sur la nutrition, le sommeil, le renforcement musculaire ou encore la gestion du stress.

À l'Université Paris Dauphine-PSL, le service des sports veille à la santé des étudiants et des personnels. Il développe plusieurs projets pour prévenir des maladies et promouvoir des bonnes pratiques. Trois principales actions sont menées : une sensibilisation au sport-santé via une formation, une collaboration avec le service de médecine préventive pour recommander la pratique physique aux étudiants, une formation à destination spécifique de tous les étudiants dans le cadre d'une option. Ce service a aussi pour mission de « lutter contre la sédentarité » des personnels et étudiants en proposant « une offre diversifiée et variée d'activités accessibles à tous, des programmes de remise en forme personnalisés, un développement d'actions d'envergure comme les tests d'évaluation de la condition physique pour tous les étudiants en première année de licence afin de détecter au plus tôt les cas d'étudiants vulnérables et les alerter ».

À l'Université de Caen, une enquête « sport-santé 2022 », proposée par l'administration du campus, a permis d'évaluer la condition physique des étudiants ainsi que leurs besoins spécifiques. Selon cette enquête, quatre étudiants sur cinq évaluent positivement leur condition physique, trois étudiants sur cinq indiquent être en bonne santé. Les propositions de dispositifs à la suite de ces résultats ont été ciblées : prescription de séances de sport-santé, appui au diplôme de sport-santé du département STAPS, suivi nutritionnel, coaching personnel, partenariat SUMPPS et SUAPS dans la prise en charge

6. Ladner, Joël, et al. « Activité physique chez les étudiants : prévalence et profils de comportements à risque associés », Santé Publique, vol. 1, no. HS, 2016, pp. 65-73. L'ANSES alerte régulièrement les pouvoirs publics. Voir : <https://www.anses.fr/fr/content/inactivite-et-s%C3%A9-physique-et-s%C3%A9dentarite-C3%A9-chez-les-jeunes-l%E2%80%99anses-alerte-les-pouvoirs-publics>

7. Voir par exemple la campagne « Bouge 30 minutes », <https://anestaps.org/bouge-30-min/>

8. Sources : Ministère des Sports, <https://www.sports.gouv.fr/decouvrez-les-maisons-sport-sante-les-plus-proches-de-chez-vous-389>

9. Source : présentation du programme, Université de Caen, https://www.univ-evry.fr/fileadmin/mediatheque/ueveinstitutionnel/o5_Vie_de_Campus/sport/pdf/20210831_Affiche_Prescri_forme.pdf



d'étudiants atteints de maladie chronique. L'université prévoit d'actualiser ses données dans le cadre d'une nouvelle enquête en 2023.

Enfin, à l'*Université de Perpignan Via Domitia*, un «Pass Forme» a été institué, permettant un accès libre ou encadré à la salle de musculation en semaine pour les étudiants qui le souhaitent.

L'axe «santé» est donc un vecteur particulièrement pertinent et performatif pour sensibiliser et inciter à la pratique plus intensive du sport.

Les «maisons de la santé et de la prévention», qui sont initiées au niveau national, pourraient **être déclinées sur les territoires universitaires sous la forme d'espaces sport-santé sur chaque campus,** avec des référents dédiés.

À l'aune des informations données par les différents acteurs interrogés, nous estimons qu'il faut également penser une offre adaptée aux primo-entrants à l'université : instaurer une offre « découverte sport », une offre « découverte remise en forme » ou encore des tests de capacité physique dès la rentrée universitaire. En ce sens, il nous semble important de souligner que des initiatives locales (Pass Forme, Prescri-Forme etc.) pourraient être plus systématiques sur le territoire et accessibles à tous les étudiants français.

Au-delà du sport-santé, les universités doivent déployer une multitude de **politiques d'accompagnement** pour amener vers le sport les publics qui, pour des raisons diverses (physiques, psychologiques, sociales, etc.) en sont le plus éloignés. Il faut que les stratégies d'incitation à faire du sport fassent partie intégrante de la stratégie de campus des universités. Les jeunes femmes doivent être particulièrement ciblées et les étudiants en situation de handicap, faire l'objet d'une attention spécifique.

METTRE EN VALEUR

les bonnes pratiques

1. Un label universitaire déclinable en trois niveaux

Les différentes recommandations qui précèdent pourraient se traduire par **l'instauration d'un label universitaire « Campus sport »**, octroyés par une commission indépendante paritaire, qui donneraient lieu à des certifications ministérielles et à des événements publics. Ce label pourrait être lié à des financements sectoriels pour favoriser des politiques d'utilité publique locales à destination des étudiants.

Cela pourrait se décliner en trois niveaux, permettant de mieux identifier les universités ayant mis en place des dispositifs spécifiques en direction des étudiants sportifs, fait preuve de volontarisme dans le domaine de la sensibilisation aux enjeux de santé publique via la pratique sportive ou développé de manière importante les politiques en faveur de la démocratisation des pratiques sportives sur leurs campus.

Un niveau « Campus Haute-Performance »

Le label « Haute-Performance » pourrait récompenser les politiques d'accompagnement des étudiants sportifs de haut niveau et/ou listés ; il pourrait être octroyé au regard des instruments spécifiques universitaire mis en place à destination de ces publics.

Un niveau « Sport Santé »

Le niveau « Santé » pourrait distinguer les établissements ayant fait preuve d'intérêt et d'investissement dans le cadre des enjeux du sport-santé.

Un niveau « Pratiques pour tous »

Le niveau « Pratiques pour tous » servirait alors à identifier les établissements dans lesquels la pratique sportive « pour tous » est encouragée, structurée.

Ce label pourrait être lié à des financements sectoriels pour favoriser des politiques d'utilité publique locales à destination des étudiants

2. Des événements identifiables au national et déclinés sur les campus volontaires

En lien avec le contexte des Jeux de 2024, et pour guider des politiques sectorielles susceptibles de favoriser la pratique sportive étudiante, nous préconisons également de mettre en place des événements réguliers, liés à une communication efficace, qui pourraient servir de marques de reconnaissance du sport à l'université. La FFSU pourrait, dans cette perspective, être sollicitée, en complément des actions qu'elle mène déjà autour des compétitions qu'elle organise ou auxquelles elle participe.

La remise de Trophées du Sport Universitaire

En prenant exemple sur les trophées du CNOSF, nous préconisons la mise en place de trophées du sport universitaire, afin de reconnaître, identifier et encourager par un prix les initiatives étudiantes et/ou les actions des universités en faveur de la pratique sportive étudiante. Ces trophées permettront de renforcer les synergies avec les acteurs locaux et nationaux du sport, non seulement dans les universités, mais également dans les clubs, universitaires ou non, et les associations.

Une semaine du sport étudiant « pour tous »

Chaque année, une campagne de communication et des pratiques de découverte destinées aux étudiants sur tous les campus pourraient être organisées dans le cadre d'une semaine du sport étudiant. De la même manière que pour les trophées, les clubs amateurs et associations sportives pourraient être des partenaires privilégiés sur lesquels s'appuyer pour la mise en place de ces événements.

Les tournées universitaires de l'Olympisme

Enfin, nous préconisons que le modèle grenoblois de célébration des sportifs français membres des équipes olympiques

soit reproduit, tous les deux ans par exemple, dans le cadre d'une tournée universitaire de l'Olympisme : les sportifs français participant aux Jeux pourraient ainsi se rendre dans plusieurs campus pour y donner des conférences et transmettre leur expérience aux étudiants, sportifs ou non. Cela engendrerait une meilleure reconnaissance de l'excellence olympique française, et encouragerait très fortement les pratiques sportives étudiantes.

Les Universiades

Enfin, la France pourrait être candidate à l'organisation d'une prochaine Universiade d'été ou d'hiver. La France n'a jamais organisé d'Universiade, ni d'été ni d'hiver, et le contexte post-JO permettra à la France de disposer de nombreux équipements pleinement opérationnels. Une telle manifestation permettrait de jeter la lumière sur le sport universitaire.

L'Universiade est organisée tous les deux ans, depuis 1959, par la Fédération Internationale de Sport Universitaire (FISU). Les Universiades ont pris la suite des Jeux Mondiaux Universitaires, créés en 1930 et qui, eux-mêmes, avaient succédé aux Championnats du monde universitaire créés en 1924.



02

CLARIFICATION INSTITUTIONNELLE

À l'hétérogénéité des modes d'administration universitaire sur ces questions doit répondre une uniformisation des organisations

L'accompagnement des sportifs de haut niveau a mis en évidence la nécessité d'identifier des référents «sport» et d'améliorer la centralisation des moyens et ressources humaines et administratives dans les établissements aux fins d'augmenter l'attractivité des cursus pour les sportifs de haut niveau et de mieux adapter leurs études à une pratique sportive intensive. Ces exigences apparaissent également, dans des conditions et à des degrés différents, pour les pratiques plus générales. À l'hétérogénéité des modes d'administration universitaire sur ces questions doit répondre une uniformisation des organisations, tant en ce qui concerne les acteurs que le financement.

CLARIFIER

les compétences

1. Des Conseils des sports à renforcer

Les personnes référentes «sport», déjà évoquées dans le cas des étudiants sportifs de haut niveau, sont encore difficilement identifiables dans les campus au regard des fonctionnements contrastés dans les universités, ce qui démontre un fort besoin d'homogénéisation des modes de gestion.

L'institutionnalisation et la montée en puissance des **Conseils des sports** dans les établissements est également très contrastée.

À l'*Université de la Réunion*, le directeur du SUAPS et le Directeur Général des Services assistent aux séances du CDS avec voix consultative. Sur proposition de son président, le CDS peut inviter toute personne qu'il juge utile d'assister aux séances. Le CDS est sur ce campus «*l'administrateur du Service Universitaire des Activités Physiques, Sportives et de Plein Air [...] [Il] détermine et propose à l'université le projet d'Éducation Physique et la politique sportive de l'établissement*».

À l'*Université de Haute-Alsace*, le Conseil des sports élabore des propositions concernant la politique sportive du campus. En particulier, il examine le rapport d'activités annuel, adopte le budget du service, donne son avis sur le profil des emplois qui y sont affectés, adopte les statuts et règlements intérieurs nécessaires. Il est réuni deux fois par an.

À l'*Université Sorbonne Paris Nord*, le Conseil des sports valide la politique sportive, vote la répartition budgétaire proposée par le président et se réunit *a minima* deux fois par an.

À l'*Université Claude Bernard Lyon 1*, le Conseil des sports propose les orientations générales de la politique sportive de l'établissement, approuve les emplois du temps et élabore le budget du service soumis au Conseil d'administration de l'établissement.

À l'*Université de Limoges*, le CDS se réunit tous les ans et à chaque convocation de la présidence de l'Université. Il étudie et adopte le budget proposé par le directeur et le soumet à l'approbation du CA de l'université. Il approuve l'organisation interne de l'établissement et de ses relations avec l'extérieur, ainsi que l'organisation générale des enseignements et le contrôle des connaissances, élabore et modifie le règlement intérieur, soumet les éventuelles modifications des statuts du CA de l'université, et approuve les procès-verbaux.

Des CDS existent également et fonctionnent dans des conditions satisfaisantes à l'*Université de Poitiers*, à l'*Université*

Bourgogne Franche-Comté, à l'*Université Paris Dauphine-PSL*, à l'*Université Lyon II*, à l'*Univerté de Paris 8 Vincennes-Saint Denis* et à l'*Université de Reims Champagne-Ardenne*.

Ces Conseils des sports sont des organes internes aux universités, principalement tournés vers des tâches d'administration et budgétaires. Ils sont en revanche investis de manière inégale dans l'orientation des politiques sportives universitaires. Dans certaines universités, le CDS ne se réunit quasiment jamais. De surcroît, certaines modalités de fonctionnement, comme le fait qu'un directeur du SUAPS ne dispose que d'une voix consultative au CDS, soulèvent la question de l'intégration dans ces structures d'acteurs spécialisés, internes ou externes à l'université.

Composition du Conseil des Sports de l'Université de la Réunion

Le Conseil des Sports comprend 19 membres ayant voix délibérative et 2 membres invités :

Membres de droit

M. MIRANVILLE Frédéric, Président de l'Université de La Réunion, ou son représentant

Mme DUCROC-GRONDIN Marceline, Vice-présidente Formation et Vie Universitaire, ou son représentant

M. SAUTRON Rodrigue, Vice-président Etudiant, ou son représentant

Collège des représentants des enseignants :

M. ARBOIREAU Michel

M. HOCHDOERFFER Thomas

Mme LEBRETON Anne

M. MARCEAU Dominique

M. PAYET Fabrice

Mme SIMONNEAU Delphine

Collège des représentants étudiants :

M. FOUGEROUX Tristan - RUC

M. MOREL Alexandre - ASUR

Mme HAFSIA Sarah - Grand Air

Mme BIGOT Flora

M. RIVIERE Erick

[Pas de représentant ASCUR désigné]

Collège des représentants BIATSS :

M. ARQUIER Gaël, responsable administratif du SUAPS

M. FEVRIER Jean François

Collège des personnalités qualifiées :

Mme STARK Edwige

M. TESYSSEDE Mickaël

Le Directeur du SUAPS et le Directeur Général des Services assistent aux séances du Cds avec voix consultative.

Les CDS sont aujourd'hui trop internes aux universités. Ils comptent trop peu de représentants externes, en particulier issus du mouvement sportif et des collectivités territoriales. Aussi préconisons-nous une ouverture plus grande vers l'extérieur, pour mettre davantage de transversalité dans leur action. Il serait judicieux, en effet, que les établissements d'enseignement supérieur soient ambitieux dans l'élargissement de la composition des Conseils des sports afin de favoriser le regroupement d'acteurs locaux et de penser des politiques sportives locales avec et en dehors des campus.

On peut d'ailleurs noter que les dispositifs mis en place, dans les territoires, autour de l'Agence Nationale du Sport, notamment les instances de dialogue et de concertation qui réunissent plusieurs acteurs du sport (Conférences Régionales du Sport), constituer des leviers et des modèles sur lesquels s'appuyer pour réformer les CDS. Les universités en sont aujourd'hui absentes. Il est urgent de corriger ces carences et de

faire en sorte que les universités puissent devenir des acteurs à part entière des Conférences Régionales du Sport.

Les universités ne sont, en effet, mentionnées ni dans la circulaire relative aux Conférences Régionales du Sport, instituées par la loi du 1er août 2019 (portant création de l'ANS), ni dans le décret du 20 octobre 2020 qui organise ces instances territoriales décisionnaires. Pourtant, les Conférences Régionales du Sport ont pour objectif de construire des stratégies de développement régional du sport, au travers d'un Projet Sportif Territorial (PST) pour une durée de cinq ans. Les universités, acteur territorial souvent essentiel, y ont toute leur place.

Parallèlement, il serait alors bienvenu de restructurer les Conseils des sports, nouvel espace de dialogue au sein de l'établissement, afin de mieux associer ce dernier aux dynamiques régionales déjà instituées.

Conseil National du Sport et faible intégration des acteurs universitaires

Depuis 2014 a été installé un Conseil National du Sport, instance «consultative, placée auprès du ministre chargé des Sports», qui est chargé de «contribuer au dialogue entre les acteurs du sport, à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques en matière de sport.» Ce Conseil est consultatif et émet un avis, à la demande du ministre, «sur tout projet de loi ou de texte réglementaire relatif aux activités physiques et sportives ainsi que sur tout projet d'acte de l'Union Européenne ou de convention internationale se rapportant à la pratique sportive». Le CNS rend chaque année un rapport d'activité qui permet de faire le bilan sur les politiques menées et les résultats liés à leur mise en œuvre. Sa composition allie cinq collèges, et y sont nommés des représentants de l'État, de l'administration, des associations et des acteurs du sport. Un seul acteur lié aux «établissements publics de formation relevant de l'État et aux établissements publics locaux de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire qui assurent la formation initiale des personnes qui gèrent, animent, encadrent et enseignent les activités physiques et sportives et contribuent à leur formation continue» y est nommé.

Cette place limitée accordée aux acteurs des établissements d'enseignement ne manque pas de surprendre. Les politiques sportives à destination des étudiants doivent être mieux représentées dans ce Conseil. Cela permettrait aussi de structurer un espace de dialogue et de transmission de compétences entre les acteurs universitaires et les autres acteurs du champ sportif.

2. Vers des référents « sport » uniques pour tous les étudiants

La nécessité de créer un **réfèrent «sport» unique à l'Université** pour l'accompagnement du sport de haut niveau, la promotion de la pratique sportive et la programmation des équipements sportifs apparaît comme une urgente nécessité. Ce référent aurait pour mission de centraliser les informations relatives à la pratique sportive, d'avoir une vue d'ensemble des dispositifs mis en place dans son établissement, et pourrait également servir de relais entre les différentes instances dans lesquelles sont discutées les politiques sportives universitaires. Il pourrait également être une interface dynamique entre l'Université et les acteurs,

périphériques (FFSU, INSEP par ex.) et extérieurs à l'établissement (ANS, CNOSF, CPSF etc.), associatifs ou privés.

Ce référent «sport» doit, selon nous, être issu du milieu sportif. La possibilité d'un financement par l'ANS de ces emplois, qui pourraient être mutualisés au niveau de plusieurs universités, doit être évaluée. Ce référent doit être distinct des vice-présidents «sport», placés sous la présidence de l'université qui, lui, serait l'interlocuteur privilégié du référent «sport» pour la coordination des projets.



AMÉLIORER

le financement

La question du financement demeure un enjeu majeur. Penser de nouveaux paradigmes pour élaborer des politiques sportives plus efficaces soulève inévitablement la question de l'abondement des budgets des établissements et, au-delà, celle de l'identification de nouveaux vecteurs de financement.

Le financement du sport dans les universités pose, d'abord, la question du coût, pour les étudiants, d'une pratique sportive régulière, certains sports nécessitant, de surcroît, des frais de déplacement qui, à la longue, peuvent être significatifs.

Concernant les pratiques étudiantes dans les associations sportives, les universités ont des approches très différentes. Certaines proposent une pratique gratuite, quand d'autres font payer des frais réduits.

À l'*Université de Poitiers* par exemple, le sport étudiant hebdomadaire est gratuit pour tous grâce à la CVEC. Les stages sont largement pris en charge (jusqu'à 80% de leur coût) par le SUAPS. Les animations sportives sur le campus ainsi que les grands événements sont tous gratuits. Des partenariats avec des institutions extérieures à l'université sont mis en place pour que les étudiants aient accès à une billetterie à tarif préférentiel pour les centres de remise en forme.

De manière générale, il apparaît aujourd'hui que la pratique du sport est gratuite ou quasi gratuite dans les universités. **Cet accès gratuit ou à coût résiduel au sport pour les étudiants doit être érigé en principe.** Concernant les publics étudiants boursiers, l'accès au «Pass sport» nous semble une très bonne mesure qui favorise indiscutablement la pratique. Il est malheureusement insuffisamment sollicité. Il conviendrait en conséquence de réfléchir à la manière de l'étendre à des publics ou à des disciplines ciblées.

Le financement du sport soulève aussi la question de **l'utilisation de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)**. Aujourd'hui, l'utilisation de cet impôt, payé par tous les étudiants lors de chaque inscription à l'université (95 euros), n'est pas fléchée, de sorte que son utilisation est quasiment laissée à la discrétion des universités.

Une enquête du Groupement National des Directeurs des SUAPS montre, à cet égard, que le financement du sport au sein des universités est très disparate en fonction du pourcentage de CVEC réservé à la thématique du sport. Certaines universités consacrent ainsi 12 euros de CVEC au sport, d'autres universités 8 euros. Certaines encore moins.

L'idée a été plusieurs fois émise **de recommander fortement un pourcentage-socle** de CVEC afin de sanctuariser le développement de la pratique sportive des étudiants et de diversifier

l'offre. Cette proposition, qui reviendrait, de fait, à rétablir, sous une forme différente, un «droit sport», doit pouvoir être articulée avec l'autonomie des universités. Les universités pourraient ainsi se fixer un seuil minimum (7 ou 8% par exemple). Libres à elles d'aller plus loin. Le pourcentage serait fixé chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Conseil des sports.

Cette proposition doit toutefois pouvoir être mise en œuvre dans le cadre d'une approche plus globale tenant compte de l'effort pluriannuel consenti, en fonctionnement et en investissement, par les universités. La fixation d'un pourcentage-socle doit, en d'autres termes, prendre en compte l'ensemble des financements mobilisés, sur la durée d'un contrat d'objectifs et de moyens par exemple, par une université pour le sport. Des correctifs du pourcentage-socle doivent ainsi pouvoir être opérés au regard, par exemple, des investissements réalisés sur les équipements sportifs par une mobilisation d'une partie du fonds de roulement ou encore des fonds mobilisés au service des dispositifs en faveur de l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

La mutualisation des financements internes, dont la CVEC, avec d'autres sources de financement, notamment les aides financières destinées aux jeunes et développées par certaines collectivités territoriales, pourrait être intégrée dans le Schéma directeur de la vie étudiante. Le développement de partenariats avec des acteurs privés du sport pourraient être envisagés également.

À l'*Université de Corse* par exemple, l'association sportive est financée par des aides indirectes de l'université et de la Collectivité de Corse. Elle justifie également des ressources propres grâce à l'organisation d'événements sportifs et au soutien de partenaires extérieurs.

À *Nantes Université*, l'association sportive (NSU) est financée par une subvention de l'établissement mais aussi par l'Office municipal des Sports. Elle dispose d'ailleurs d'un salarié à mi-temps chargé de l'aide logistique et administrative.

Enfin, une sous-utilisation des financements, par les universités, peut être relevée, du fait d'un manque de personnel dédié et de formation sur le repérage des financements potentiels. L'administration centrale devrait pouvoir tenir à disposition des établissements les possibilités d'accompagnement financier disponibles afin que ceux-ci puissent s'en saisir.

Penser de nouveaux paradigmes pour élaborer des politiques sportives plus efficaces soulève inévitablement la question de l'abondement des budgets des établissements

03

ADAPTER LES MOYENS

La restructuration des pratiques et le renforcement de l'administration des politiques sportives dans les établissements, en lien avec des acteurs extérieurs, doivent être accompagnés d'un effort concernant les équipements et les aménagements de cursus pour favoriser la pratique sportive des étudiants. Trois axes paraissent ainsi pouvoir être dégagés : l'encouragement de pratiques libres par le développement de créneaux dédiés, l'incitation à la bonification des pratiques sportives dans les notations et, enfin, le renforcement des espaces sportifs universitaires.

ENCOURAGER

les pratiques libres

La pratique sportive des étudiants se heurte principalement à l'insuffisante disponibilité des créneaux disponibles et, plus encore, à l'inadaptation du temps universitaire à une pratique régulière. La préservation du temps pour le sport doit donc devenir une priorité.

1. Augmenter les créneaux disponibles

Le temps réservé au sport ainsi que les types de pratiques sont très contrastés selon les universités.

À *Sorbonne Université*, pour l'accès aux cours «Loisirs», les étudiants de la Faculté des Lettres ont accès aux installations sportives sous deux formes : en ouverture libre ou en cours enseignés. Les cours enseignés sont proposés à la fois en formation qualifiante (évalués) ou en formation personnelle. Les ouvertures libres permettent de donner accès aux installations sportives (salle de danse, gymnase, salle de musculation) en pratique autonome, sous la surveillance d'un emploi étudiant qualifié. Cette pratique autonome permet aux étudiants de pratiquer plusieurs fois par semaine leur activité sportive.

Pour la Faculté des sciences et de l'ingénierie et la Faculté de médecine, l'accès aux cours «Loisirs» se fait sur des cours spécifiques et fléchés comme tels. Il n'y a pas de pratique libre, chaque cours est encadré par un enseignant d'EPS.

Pour la pratique en compétition, les étudiants doivent s'inscrire auprès de l'association sportive rattachée à la Faculté dans laquelle ils étudient.

À *l'Université Paris Cité*, les créneaux de sport sont ouverts gratuitement aux étudiants de l'université grâce à la CVEC et sur cotisation aux personnels, diplômés, retraités et partenaires. Ces créneaux sont organisés et tous encadrés par des enseignants et vacataires du service des sports. L'inscription se déroule sur rendez-vous pris avec ce même service.

À *l'Université de Poitiers*, les créneaux de pratique hebdomadaire sont semestrialisés avec une réinscription proposée en janvier. Les stages et autres animations sportives sont ouverts sur inscriptions ponctuelles. De plus, dans toutes les activités proposées au semestre, des places restent réservées sous la formule «Clique ton sport» pour permet des réservations à la séance. Cette formule permet aux étudiants contraints par des emplois du temps très évolutifs de s'inscrire en fonction de leurs disponibilités.

À *l'Université de Versailles Saint-Quentin*, deux types de créneaux sont proposés. D'abord des créneaux «loisirs», durant lesquels les étudiants peuvent accéder gratuitement à des cours, soit en complément d'une UE s'il reste de la place dans cette dernière, soit en s'inscrivant à un cours dédié au loisir, exclusivement financé par la CVEC. Ensuite des créneaux compétitifs réservés aux étudiants participant à des compétitions universitaires, auxquelles les étudiants et associations peuvent s'inscrire en ligne. Le service des sports est chargé d'éditer les licences, et c'est la CVEC qui finance son remboursement ainsi que le transport pour se rendre en championnat. Les étudiants y sont autonomes : s'ils souhaitent pratiquer un sport collectif, ils doivent s'auto-organiser.

À *l'Université de Lorraine*, un système par niveaux a été instauré pour la distribution des créneaux : «sport pour tous» (du niveau 0 au niveau 4), pratique libre, «stage», ainsi qu'un créneau réservé à l'AS pour les étudiants qui peuvent prétendre à participer à des compétitions européennes.

Au regard de cette diversité des pratiques, qui doit être intégrée sur les campus, il apparaît nécessaire de favoriser le développement de pratiques autonomes et libres, à la faveur d'une réflexion entre les clubs, notamment les clubs universitaires (l'UNCU est volontaire sur le sujet) et les SUAPS.

Deux leviers pourraient être actionnés.

Il serait d'abord judicieux d'**optimiser l'utilisation des installations sportives universitaires, notamment sur le temps du matin (tôt) et du soir (tard)**. Cette optimisation pourrait se faire en lien avec les associations sportives, avec encadrement géré par les étudiants, notamment les étudiants en STAPS. Le développement d'emplois étudiants sports est une piste pour encadrer les pratiques. Le déploiement de conventions d'aménagement à l'emploi pour les universités, avec un cofinancement possible de l'Agence nationale du Sport est, de ce point de vue, une piste à opérer.

À cet égard, la mobilisation d'installations gérées par les communes ou les EPCI pourrait également être envisagée. Une stratégie d'échanges d'équipements pourrait ainsi être mise en place entre les collectivités locales et les universités pour la programmation de l'accès et des réservations des équipements sportifs en fonction des besoins. Un dispositif dédié, né de la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, le permet désormais expressément (C. général de la propriété des pers. Publ., art. L. 2122-22). Il doit être sollicité.

Des **conventions pluriannuelles** pourraient ainsi être signées, qui prévoiraient, non seulement la programmation de la construction et de la rénovation de certains équipements, notamment les plus lourds, mais également les utilisations «croisées» des équipements existants. Les communes pourraient, par exemple, bénéficier de l'usage des équipements universitaires pendant les vacances universitaires. Inversement les universités pourraient bénéficier de certains équipements communaux ou intercommunaux pendant les périodes de non-utilisation, notamment le soir. Dans ce but, et parce que les campus, véritables parties prenantes des écosystèmes territoriaux, ont vocation à s'ouvrir toujours davantage, une convention-type conclue avec Régions de France, les collectivités du Bloc local et France Universités serait d'une grande utilité.

À l'*Université de Brest* par exemple, les associations de l'université disposent des mêmes droits que les associations du territoire sur les équipements sportifs et les relations sont très étroites entre les partenaires, notamment s'agissant du financement ou cofinancement de certains équipements universitaires.

Cette mutualisation des équipements doit être étudiée en prenant en compte les contraintes logistiques des universités, qui doivent assurer la sécurité des infrastructures utilisées, ce qui peut engendrer des coûts dédiés.

Il est également nécessaire de favoriser la **création d'espaces de pratique libre** dédiés sur les campus, notamment d'agrès sportifs permettant aux étudiants de bénéficier d'une activité physique : salle de fitness, terrains de 3x3, parcours-santé etc. Les pratiques sportives légères de type yoga, pilate ou fitness dans des salles n'ayant pas besoin d'équipements lourds sont concernées au premier chef. Elles correspondent, aujourd'hui, à une demande forte de la part des étudiants.

Ces espaces, dont certains pourraient être financés ou cofinancés par des fédérations, sont un excellent moyen d'amener les activités sportives auprès des étudiants. Cette idée doit aussi être pensée plus largement dans le cadre de l'adaptation d'espaces «sports» dans les résidences universitaires qui le peuvent. Un accès libre (ou semi-libre pour les salles de fitness par exemple) est fortement incitatif et correspond bien à la nécessité de ménager une grande souplesse dans la disponibilité des créneaux offerts.

2. Préserver du temps pour le sport

La pratique sportive nécessite du temps, surtout dans les territoires, à Paris et en région parisienne en particulier, où les équipements sont rares et les temps de trajet relativement longs. De surcroît, le « temps étudiant » est aujourd'hui plus protéiforme, du fait notamment de la modularité des cursus, du développement de l'alternance et de la tendance naturelle des étudiants à adopter une conception plus « nomade » de leurs études, en particulier à la faveur du développement des enseignements à distance ou de la mise en ligne de certains cours. Il est donc nécessaire d'adapter l'offre sportive à cette organisation du temps étudiant plus hétérogène.

La possibilité laissée aux étudiants de ménager des pauses actives pour la pratique sportive nous paraît devoir être privilégiée. Dans certaines universités, comme à Poitiers, les étudiants ont la possibilité de réserver une pratique sportive à la carte avec un dispositif tel que le « **Clique Temps Sport** ». L'étudiant n'est pas contraint de réserver la pratique sur le semestre, mais peut réserver une séance en fonction de son emploi du temps. Cela permet aux jeunes de découvrir des activités sur lesquelles ils n'oseraient pas s'engager au semestre en première intention. Les créneaux sont principalement programmés le midi et le soir à partir de 17 heures.

Ce dispositif doit être généralisé car il épouse précisément le temps étudiant.



DÉVELOPPER

les équipements sportifs

universitaires

Pour se donner les moyens de politiques ambitieuses en matière de démocratisation et d'élargissement des pratiques sportives étudiantes il faut **s'atteler urgemment à la construction et la rénovation des équipements**. Il faut par ailleurs compenser systématiquement la destruction de surfaces sportives dans les universités par la création de surfaces compensatrices dans des zones proches.

Un constat de saturation des équipements sportifs se dégage en effet. Les universités ne pourront pas faire face, seules, au défi de la construction et de la rénovation nécessaires des équipements. Il faut donc renforcer **la collaboration des universités avec les fédérations sportives, les collectivités territoriales et l'ANS**, notamment dans le but d'optimiser les plans d'équipements sportifs de proximité.

Certaines fédérations réalisent déjà partiellement ce travail, à l'instar de la Fédération Française de Basketball, qui a démontré sa volonté de travailler étroitement avec les établissements d'enseignement supérieur. La FFBB soutient ainsi la création et la réhabilitation d'espaces de pratique « oubliés » ou « abandonnés », en accès libre et contrôlés par un label « Infra FFBB » valorisant la qualité de l'équipement adapté aux nouvelles pratiques du Basket (3x3 et VxE).

Les trois facultés de *Sorbonne Université* utilisent les installations sportives disponibles au sein de l'établissement, principalement sur les sites Clignancourt, gérées en partenariat public-privé (gymnase type C, mur d'escalade, salle de danse, salle de musculation) et Jussieu (gymnase type C, mur d'escalade, salle de danse, salle de musculation, salle de préparation physique, dojo, salle d'escrime, salle de boxe, salle de relaxation et une salle polyvalente). Certains créneaux horaires des installations du site Clignancourt sont également mis à disposition, par convention, en lien avec le lycée voisin. D'autres installations sportives sont utilisées et louées : campus de la cité universitaire, site Jean Sarrailh, différentes piscines dans Paris intra-muros, des installations sportives municipales via les associations sportives (terrain de sports collectifs grand terrain, piste d'athlétisme, fosse pour la plongée sous-marine, etc.) et des structures privées (entre autres : salles de bloc d'escalade, salle de Beach volley).

À l'*Université de la Réunion*, des conventions sont passées avec les communes de Saint-Denis et de Saint-Pierre, pour renforcer l'accessibilité dans certaines installations sportives (quatre sites communaux ainsi que des sites naturels).

À l'*Université de Haute-Alsace*, un système de conventions a été proposé pour permettre aux étudiants d'accéder à des

structures sportives extérieures mais aussi de mise à disposition du gymnase universitaire pour des structures extérieures comme des clubs ou établissements scolaires du secondaire.

À l'*Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis*, une cartographie des équipements et un plan de hiérarchisation des besoins a été impulsé.

À l'*Université Paris Dauphine-PSL*, l'idée de la cartographie a aussi séduit mais sans identification des besoins. Une convention avec la Ville de Paris pour une tarification abordable a été négociée, à destination des lycées et de la CIUP.

À l'*Université Sorbonne Paris Nord*, des conventions d'occupation avec les collectivités territoriales ont été mises en place.

L'*Université de Poitiers* a signé une convention avec des clubs professionnels et des agglomérations.

À l'*Université de Perpignan*, le CDS a associé en son sein le directeur des sports de la Mairie et le directeur de l'espace aquatique municipal.

Équipements sportifs, le cas de l'Université Grenoble Alpes

Un schéma directeur des installations sportives a été proposé par le SUAPS mais n'a pas été ratifié par le CA, ce qui ne le rend pas programmatique. L'émergence de la CVEC et des financements mobilisables sur les installations et les équipements de pratiques libres a déplacé sensiblement le poste de décision et de financement vers la Vice-Présidence Vie Étudiante.

Il n'existe à Grenoble que peu de conventionnements avec les collectivités territoriales en dehors d'évènements particuliers. La piscine est très utilisée par les écoles et certains clubs sont ciblés comme le Grenoble Université Club. Le potentiel de conventionnement avec les collectivités est immense mais la prise en compte des coûts de fonctionnement supplémentaires, des contraintes sur les personnels en termes d'emploi du temps et de couverture d'évènement fait qu'inlassablement le sujet retombe au point d'entropie maximale et qu'est valorisé le chacun pour soi.

Quelques échanges de bons procédés qui équilibrent contraintes et charges et n'augmentent pas la charge administrative sont souvent utilisés, notamment des prêts d'équipements à la Ville de Grenoble qui, en échange, met à disposition certains espaces gérés par la municipalité (comme l'ancienne patinoire). Aucune création d'équipement ou de modernisation n'est prévue sur le prochain CPER mais un plan de relance a été mobilisé pour les travaux de la piscine. Un schéma directeur des installations sportives universitaires a été écrit pour l'UGA en 2020. Il cartographie les installations sportives universitaires existantes et les besoins en termes de construction et de rénovation.

À l'Université de Lorraine, un audit sur les installations sportives universitaires est en cours. La majorité des installations sont totalement gérées par le SUAPS.

Enfin à l'Université de Limoges, les choses sont plus complexes notamment au regard de la vétusté des équipements sportifs. Chaque année, une liste des travaux mentionnant les interventions à réaliser «urgemment, à moyen terme, ou à long terme» est fournie par la direction du SUAPS à la Direction du patrimoine immobilier (DPI). Toutefois, la direction du SUAPS n'a pas été épaulée et n'a pas su trouver les compétences nécessaires pour entretenir correctement les installations sportives ces quinze dernières années. L'état actuel de ces dernières est alarmant. Des conventions ont certes été signées lors de la construction de nouvelles infrastructures, il y a vingt ans, avec le Comité départemental de gymnastique pour l'achat d'agès (depuis, l'université a renouvelé les agès sur ses fonds propres) et la Fédération Française d'Athlétisme

(pour le revêtement d'un gymnase). Ces conventions sont désormais caduques. C'est un exemple parmi d'autres.

Afin de trouver des leviers financiers, il est désormais nécessaire que les universités soient insérées dans un réseau de financeurs locaux (collectivités locales et EPCI), auquel viendraient se joindre les acteurs du sport, principalement les fédérations sportives et l'ANS, afin de trouver des solutions et ainsi permettre la réhabilitation et l'entretien des installations sportives universitaires.

Il y a par ailleurs un besoin urgent de **cartographier** les équipements disponibles dans et hors les établissements d'enseignement supérieur, pour établir ensuite un plan d'action permettant de hiérarchiser les besoins urgents et ceux qui peuvent être retardés, et d'optimiser l'accréditation de financements, notamment en lien avec l'ANS.

Afin d'opérer le rattrapage qui s'impose et d'anticiper sur les besoins futurs, **les universités doivent pouvoir élargir aux crédits d'équipement de l'ANS.**

Au-delà, il est sans doute possible de lancer un plan d'équipement dédié aux universités (terrains de sport, salles polyvalentes, dojos, courts de tennis, etc.), notamment en mobilisant les crédits encore disponibles du plan «5000 équipements de proximité». **Un plan ambitieux d'équipements, dans le prolongement des JOP de 2024, serait un excellent signal envoyé aux universités pour revitaliser leur stratégie sportive.**

Puis, en lien avec des ressources limitées, nous conseillons de favoriser les échanges et les ententes avec les collectivités territoriales et les équipements municipaux, départementaux, régionaux par l'établissement de conventions locales. En ce sens, une fois de plus, nous voyons un intérêt très important à associer les acteurs locaux, fédératifs et privés dans le processus. La programmation territoriale des équipements sportifs, associant les universités et établissements d'enseignement supérieur, est une nécessité.



VALORISER

le sport dans les cursus

Les universités doivent fidéliser les étudiants dans leurs pratiques sportives et les encourager à pratiquer, par le biais de notations incitatives. En effet, l'enquête 2022 de l'ANESTAPS et de l'ONAPS¹⁰ montre que les étudiants sont des publics disposés à pratiquer le sport, sur mais aussi en dehors des campus : l'étude indique que 42% des étudiants interrogés pratiquent une activité physique ou sportive au moins cinq fois par semaine mais que seul un étudiant sur cinq (en dehors des cursus STAPS) la pratiquent dans le cadre universitaire. Le terreau d'une pratique sportive tournée vers les universités est donc fertile, à condition de prendre en compte les inégales pratiques selon les filières et de valoriser ces pratiques dans le cadre des cursus, surtout lorsque cela concerne les sportifs de haut niveau.

La valorisation de la pratique sportive dans les systèmes de notations universitaires doit donc être systématisée. Valoriser le sport par une note ou une UE autonome est un dispositif très fortement incitatif qui permet aux étudiants de se sentir reconnus en dehors des salles de cours. Plusieurs dispositifs existent déjà dans les universités mais l'hétérogénéité des dispositifs et systèmes de notation les rendent difficilement identifiables et saisissables par les étudiants. Certaines universités sont volontaires et déploient des instruments de gouvernement des pratiques sportives complexes quand d'autres sont limitées en moyens et ne peuvent agir en ce sens.

À l'*Université de Limoges*, la pratique d'activités physiques et sportives peut être valorisée sous la forme d'un « bonus » ou d'une « option » dans les maquettes de formation. La valorisation diffère selon les cursus ou filières mais le référentiel d'évaluation est commun : deux tiers de la note sont liés à la prestation sportive et un tiers à l'évaluation théorique.

À l'*Université de la Réunion*, une Unité d'Enseignement d'Ouverture, qui peut être sportive, peut être choisie une seule fois dans tout le cursus Licence.

À l'*Université Paris Cité*, la pratique du sport est mise en avant par une UE transverse et l'attribution de crédits ECTS spécifiques dans la formation de l'étudiant. Ce dernier peut choisir dans un catalogue d'une quarantaine de sports.

À l'*Université de Haute-Alsace*, l'ensemble des activités sportives sont proposées aux étudiants soit en pratique évaluée (UE libre ou points bonus), soit en pratique libre. Dans le cas des étudiants SHN, leur pratique en club peut servir de base d'évaluation. Une quarantaine d'activités sportives sont proposées dont une partie en partenariat avec des clubs extérieurs.

À l'*Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis*, une formation qualifiante peut être prise en compte dans le parcours de l'étudiant dans le cadre des enseignements dits « libres ». De plus, la pratique du sport à l'extérieur est encouragée à travers une UEC « engagement étudiant ». Cet engagement peut être réalisé au sein d'un club sportif ou d'une association sportive.

À l'*Université Lumière Lyon 2*, en pratiquant le sport durant un semestre, les étudiants ont le choix entre plusieurs options et peuvent cumuler : une notation (bonus ou UE complémentaire), une non-notation en s'inscrivant sur un créneau de l'offre de formation, une pratique autonome sur les créneaux libres, une pratique compétitive en adhérent à l'AS. Dans le cadre des enseignements, ils sont évalués en contrôle continu intégral avec une note sur vingt points pour l'UE libre complémentaire ou des dixièmes de points majorés à six dixièmes et se rajoutant à la moyenne du semestre pour le bonus « Sport ».

À l'*Université Paris-Dauphine PSL*, 16 activités sont répertoriées comme UE présentes dans les maquettes de licence et ouvrant le droit à des crédits ECTS. Elles sont proposées et entérinées par le Conseil des sports. Puis les contenus et leur évaluation sont proposés dans les Conseils de département, qui les valident. Une tacite reconduction de la liste se fait d'année en année.

Enfin, à l'*Université de Lorraine*, la pratique sportive est valorisée lorsqu'elle fait partie de la formation de l'étudiant et qu'elle est intégrée dans son cursus. Elle peut aussi l'être dans le cadre de son engagement associatif (B2E) mais à ce moment-là, ce n'est pas la pratique qui est valorisée mais l'engagement dans l'association.

Tous ces exemples le montrent : les universités sont dynamiques dans la valorisation de la pratique sportive intégrée aux barèmes de notation des étudiants. Les universités font preuve de volontarisme en la matière. Pour autant, nous pré-

10. Voir supra

conisons une structuration plus forte, au niveau national, de ces dispositifs et barèmes de notation.

En premier lieu, il est nécessaire de poser un principe général selon lequel le sport doit être valorisé dans les cursus, avec un dispositif spécifique pour les sportifs de haut niveau : UE libres, valorisation par ECTS ou par un bonus de majoration des résultats semestriels. Le choix peut être laissé aux universités. Mais le principe, ainsi que les critères d'évaluation, doivent figurer dans un texte de cadrage national, qui fixerait également des seuils en-deçà desquels les universités ne pourraient pas descendre.

Les sportifs de haut niveau doivent, quant à eux, pouvoir bénéficier de crédits ECTS de manière systématique, à hauteur des contraintes de leur qualité de SHN sur leur cursus. La loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a expressément intégré les sportifs de haut niveau dans la liste des bénéficiaires du dispositif de l'engagement étudiant (C. éducation, art. L. 611-9).

Mais il faut encore affiner et perfectionner le dispositif pour le rendre plus attractif, notamment pour les sportifs qui pratiquent, à haute fréquence, du sport hors de l'université.

De manière générale, les critères restent très divers selon les universités. Il apparaît donc utile de les cadrer nationalement. À l'*Université Bourgogne Franche-Comté* par exemple, l'évaluation repose sur l'assiduité et d'autres critères (habileté, encadrement, progression, etc.). Dans d'autres campus, une notation théorique et pratique est proposée mais chaque partie de l'évaluation n'a pas le même poids dans la note finale. *Idem* pour les bonus de majoration, ils sont compris, selon les campus, entre deux et six dixièmes d'augmentation de la moyenne du semestre.

En second lieu, il nous semble nécessaire de **permettre aux universités de fixer le périmètre de la valorisation**. La pratique sportive non notée reste importante dans certaines universités. Par exemple à l'*Université Grenoble Alpes*, presque 10% des étudiants inscrits dans un module sport n'obtiennent pas de notes à l'issue de leur pratique. Selon les contextes locaux, les moyens dédiés, le dynamisme des associations sportives, ainsi que le volontarisme des enseignants, les pratiques sont très variables. Deux paramètres sont ainsi à prendre en compte pour fixer le périmètre de la valorisation : le lieu de pratique et le sport concerné.

S'agissant du lieu de pratique, il est important, en effet, de valoriser non seulement les pratiques à l'intérieur de l'université mais aussi les pratiques, lorsqu'elles sont significatives et peuvent être attestées, à l'extérieur de l'établissement. Il ne faut pas, en effet, qu'une valorisation des pratiques limitée aux seules activités exercées, par exemple, dans le cadre des créneaux des SUAPS, conduise les étudiants restés fidèles à leur club d'origine ou à leur pratique antérieure à les abandonner. Il faut donc mettre en place un dispositif qui puisse valoriser les deux types de pratiques.

S'agissant des sports concernés, les universités devraient pouvoir, via leur SUAPS et leur Conseil des sports, définir avec précision quels sports sont, compte tenu de la manière dont ils sont encadrés et organisés, éligibles à la valorisation et, le cas échéant, à quel type de valorisation.

En somme, les établissements d'enseignement supérieur peuvent mettre en place une ou plusieurs unités d'enseignement spécifique. Ils valident les compétences, connaissances et aptitudes acquises dans l'exercice des activités. Cette validation prend la forme notamment de l'attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'évaluer périodiquement les besoins des étudiants afin de rendre les dispositifs universitaires proposés plus performants en la matière, et de maximiser l'utilisation des ressources financières et humaines.

Enfin, si **des aménagements d'études** sont déjà possibles, ils gagneraient à être étendus, notamment pour les étudiants sportifs. Les aménagements relatifs aux modalités de contrôle de connaissances ou de soutenance sont aussi évoqués dans une circulaire de 2014 sur laquelle il faudrait s'appuyer pour généraliser les dispositifs incitatifs.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

O1 - INTÉGRER LA DIVERSITÉ DES PRATIQUES SPORTIVES

Le sport de haut niveau

- **Adapter les cursus** aux contraintes des sportifs de haut niveau par une structuration pluriannuelle de leurs études et instaurer un droit à l'aménagement des études : les SHN, surtout Haute-performance, ne peuvent se contenter d'aménagements collectifs ;
- **Dédier des bourses spécifiques** de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aux sportifs de haut niveau, en particulier aux SHN en situation de handicap, qui ont des besoins spécifiques ;
- **Désigner une personne référente unique** à l'échelle de l'établissement ou du regroupement d'établissements en fonction des besoins ;
- **Créer une plateforme** inter-universitaire numérique mutualisée dédiée aux sportifs de haut niveau, pour la dispense d'enseignements à distance et le dépôt des cours enregistrés ;
- **Créer un label «haute-performance sportive»** pour identifier les universités proposant des dispositifs dédiés aux sportifs de haut niveau : aménagements d'études, dispenses d'assiduité, étalement des cursus etc. ;
- **Insérer les sportifs de haut niveau dans les stratégies de promotion du sport** au sein des universités.

Les pratiques générales

- **Mettre en œuvre des sensibilisations croisées** entre l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur
- **Faire de la carte «passerelle» un outil** de continuité de la pratique sportive entre l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur ;
- **Mutualiser les dispositifs** de promotion du sport à l'Université, en particulier autour de la FFSU et de l'ANOF ;
- **Organiser annuellement une Semaine Olympique et Paralympique du sport universitaire** et une tournée universitaire de l'Olympisme ;
- **Promouvoir une candidature de la France à une prochaine Universiade** ;
- **Renforcer la présence des fédérations sportives** sur les campus universitaires ;
- **Valoriser le sport-santé universitaire et le sport inclusif** ;
- **Soutenir les politiques d'accompagnement** destinées à amener vers le sport les publics qui en sont le plus éloignés ;
- **Valoriser les bonnes pratiques** par l'octroi d'un label «Campus sport».

O2 - CLARIFIER LES COMPÉTENCES

- **Renforcer la compétence des Conseils des sports ;**
- **Intégrer les universités dans les Conférences Régionales du Sport ;**
- **Créer des référents « sport » uniques** pour chaque université (interlocuteur unique) ;
- **Chaque université se fixe un pourcentage socle de CVEC dédié au sport**, calculé en intégrant l'effort pluriannuel consenti par l'établissement, en investissement et en fonctionnement, pour le sport ;
- **Encourager les co-financements** avec les collectivités locales, les fédérations sportives, l'ANS et les acteurs privés du sport.

O3 - RENFORCER LES MOYENS

Les pratiques libres

- **Élargir les créneaux d'ouverture des infrastructures** en mobilisant un encadrement par des emplois étudiants dédiés et en contractualisant la mutualisation des équipements avec les collectivités territoriales et les associations ou clubs locaux ;
- **Multiplier les espaces de pratique libre** sur les campus, en mobilisant le soutien des fédérations sportives ;
- **Généraliser la formule du « Clique temps sport » ;**
- **Sanctuariser un espace-temps** pour les compétitions universitaires.

Les équipements sportifs

- **Compenser systématiquement la destruction de surfaces sportives universitaires** par la construction de surfaces compensatrices dans des zones proches ;
- **Intégrer les universités dans les entités pouvant émarger aux crédits ANS**
- **Lancer un vaste Plan d'urgence 2030** pour l'équipement sportif des campus ;
- **Cartographier les équipements existants et établir un plan de construction d'équipements**, dans le cadre de conventions pluriannuelles conclues entre les universités, les collectivités locales et l'ANS, auxquels pourraient se joindre les fédérations sportives intéressées.

La valorisation du sport dans les cursus

- **Le sport de haut niveau doit donner lieu automatiquement à l'attribution de crédits ECTS** et, dans certains cas, pouvoir être valorisé au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- **Le principe doit être posé d'une valorisation de la pratique du sport** dans les cursus de toutes et de tous, sous une forme laissée à l'appréciation des universités ;
- **Valoriser les pratiques au sein des universités, mais aussi les pratiques hors de l'université ;**
- **Évaluer périodiquement les besoins des étudiants** afin de rendre les dispositifs universitaires plus performants.

ANNEXES

LISTE DES AUDITIONS ET RENCONTRES

Académie Nationale Olympique Française - ANOF	Arnaud Richard
Agence Nationale du Sport	Frédéric Sanaur
Association des VP vie étudiante - VeCU	M. Bordet, Mme Morere
Association Française de Lutte contre le Dopage - AFLD	Jérémy Roubin
Association Nationale des Élus aux Sports - ANDES	M. Appere
Association Nationale des Étudiants en STAPS - ANESTAPS	M. Timothée Brun
Comité National Olympique Sportif Français - CNOSF	Mmes Moreira et Guyomard
Comité Paralympique et Sportif Français	Mmes Lefur et Traisnel
Conférence des Doyens et Directeurs de STAPS	Aurélien Pichon, Philippe Mathe
Ancien délégué ministériel ESR aux JO et Paralympiques	Thierry Terret
Fédération Française d'Athlétisme	M. Flanquart et Anne Tournier-Lasserve
Fédération Française de Basket	M. Hunckler, Mmes Fauchard et Prud'homme, M. Diot
Fédération Française du Sport Universitaire - FFSU	Cédric Terret
Groupement National de Directeurs de SUAPS	M. Laheurte
Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance -INSEP	Fabien Canu
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Cabinet)	Tarek Mahraoui
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (Cabinet)	Luc Pham
Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (Cabinet)	T. Cailleau, G. Bezier, T.Aoustin
Paris 2024	Louise Aguilée, Olivier Meneux
Présidence de la République (Cabinet)	Cyril Mourin
Recteur de l'Académie de Bretagne	Emmanuel Ethis, Arnaud Devillez
SNEP-FSU, Syndicat National de l'Éducation Physique	Pascal Anger, Samuel Lepuissant
Union Nationale des Clubs Universitaires - UNCU	M. Oudet
Association TetEtSport	Blandine Pont, Membre de l'équipe de France de judo

LISTE DES RÉPONSES DES MEMBRES DE FRANCE UNIVERSITÉS

Aix Marseille Université
Universita di Corsica - Pasquale Paoli
Université Claude Bernard - Lyon 1
Université de Bourgogne (Dijon)
Université de Bordeaux
Université de Bretagne Occidentale
Université de Caen Normandie
Université de Dauphine-PSL
Université de Franche Comté
Université de Grenoble Alpes
Université de Haute Alsace
Université de Limoges
Université de Lorraine
Université Louis Lumière Lyon 2
Nantes Université
Université d'Orléans
Université Paris Cité
Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Université de Perpignan Via Domitia
Université de Poitiers
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Université Sorbonne-Paris Nord
Université de La Réunion
Université Jean Monnet Saint-Etienne
Université Toulouse III – Paul Sabatier
Sorbonne Université

LETTRE DE MISSION



CPU/MTDL/SR/2022.

Monsieur Stéphane Braconnier
Président de l'Université Panthéon Assas
12 Place du Panthéon
75231 PARIS Cedex 5

Paris, le 2 juin 2022.

Cher collègue,

La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 implique les universités dès aujourd'hui, non seulement dans un accompagnement accru des sportives et sportifs de haut niveau évoluant dans nos établissements, mais aussi dans le développement de la pratique sportive de l'ensemble des étudiantes et des étudiants. L'inclusion, par le sport et l'activité physique, de celles et ceux qui sont en situation de handicap est un autre enjeu important pour la politique des établissements.

Parce qu'elles accueillent et forment une part très importante de la jeunesse du pays, les universités françaises gagneraient à être davantage présentes dans le paysage sportif français, à l'image de ce qui prévaut dans de nombreux autres pays, notamment en Europe.

Dans ce cadre, et en étroite relation avec les responsables de ces sujets dans les établissements membres de notre association, je souhaite, au vu de votre expérience et de votre expertise, vous confier la mission, pour France Universités, de réfléchir aux moyens de permettre au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, y compris en situation de handicap, de pratiquer une activité physique et sportive régulière au sein des universités, de mettre en place une stratégie pour une meilleure utilisation des infrastructures sportives universitaires – à partir d'un état des lieux de la manière dont le sport et l'activité physique sont mobilisés et intégrés dans les établissements –, et de donner les moyens aux universités d'identifier et d'accompagner les sportives et sportifs de haut niveau qui y suivent un cursus de formation.

Il s'agira également de formuler des propositions pour tracer des perspectives ambitieuses d'évolution, dans le respect de l'autonomie des établissements.

Cette mission s'effectuera en lien avec les fédérations, la FFSU et les CREPS, ainsi qu'avec le CNOSEF, l'Agence nationale du Sport et Paris 2024.

Je souhaite que vous participiez aux travaux de la commission vie étudiante et vie de campus de France Universités, que vous assistiez à ses réunions mensuelles, et que vous informiez des suites de votre mission son président, Alain Bui. Vous pourrez vous appuyer sur le chargé de mission concerné, Thomas Ducados, ainsi que sur la déléguée générale par intérim, Marie-Cécile Naves. Un compte-rendu de vos réunions et interventions extérieures, à destination du bureau de France Universités est, en outre, attendu de votre part.

Votre mission débutera au 1^{er} juillet 2022 et s'achèvera au 1^{er} janvier 2023, afin de permettre au nouveau bureau de statuer sur son renouvellement. Tous les frais relatifs à votre mission seront pris en charge par France Universités, sur présentation des justificatifs.

Votre expertise sera d'un précieux appui pour France Universités et la communauté universitaire dont elle est l'émanation.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.


Manuel Tunon de Lara
Président de France Universités.



Design : Mélissa Tanguy

Impression avec le concours de l'université Paris Panthéon-Assas
Février 2023

France Universités
www.franceuniversites.fr
23 rue Louis le Grand
75002 Paris

Contact : presidence@franceuniversites.fr

